

Livret d'accueil

Aire d'accueil et de grands passages de Saint-Dizier



ACGV Services est présent sur l'aire d'accueil du :

- Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
- Samedi de 8h30 à 12h00.



Astreinte : 06.21.08.12.53

Dépôt de garantie	80 € /emplacement
Avance sur consommations	Eau : 3.70 € du m3 Electricité : 0.15 € du kWh
Redevance	2 € / emplacement / jour

Equipements aire d'accueil

L'aire d'accueil de Saint-Dizier comprend 20 emplacements soit 40 places. Vous avez à votre disposition :

- Un bloc sanitaire : local douche et lavabo, d'un local WC et d'un espace laverie-cuisine sous un auvent protégé,

Aire de Grands Passage

Conditions d'accès :

- Ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre,
- 100 places de caravanes disponibles lors de rassemblements culturels ou non,
- 2 passages hebdomadaires d'ACGV Services pendant l'occupation,
- Entrées et sorties exclusivement le dimanche,
- La durée de séjour n'excède pas 15 jours,

Dépôt de garantie	500 €
Avance sur consommation	Eau : 3.70 € du m3 Electricité : 0.15 € du kWh
Redevance	1 € / caravane / jour

Vos responsabilités à votre arrivée :

- Etre à jour dans ses paiements précédent (redevance place et fluides)
- Présenter la composition de la famille et les documents relatifs à la scolarisation des enfants,
- Présenter le livret de circulation, les cartes grises et verte, une attestation d'assurance ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile,
- Présenter le carnet de vaccination des animaux,
- Faire un état des lieux avec le gestionnaire et le signer
- Signer également le contrat d'occupation,
- Verser un dépôt de garantie, une avance de droit de place et d'eau et d'électricité.

Vos responsabilités pendant le séjour :

- Respecter la durée de stationnement maximum de 3 mois,
- Respecter le règlement intérieur ainsi que les installations publiques à votre disposition.

Vos responsabilités à votre départ :

- Prévenir le gestionnaire maximum 24h avant le départ,
- Se conformer aux modalités de sortie (état des lieux de sortie en réalisant un bilan technique et financier pour récupération du solde des crédits en eau et électricité non consommés et le dépôt de garantie (si aucune dégradation est constatée),
- Respecter le délai entre 2 séjours de 1 mois.

Contacts utiles

Urgences : 112

Centre hospitalier : 03.25.56.84.84

Commissariat de Police : 03.25.06.56.56

Police Municipale : 03.25.07.31.85

Mairie : 03.25.07.31.31

CAS : 03.25.56.69.33



Ecoles Maternelles et Primaire Publiques

Ecole Maternelle Lucie Aubrac : 25 rue des Jean Camus

Ecole Primaire Lucie Aubrac : 2 rue des Ecoles

Première inscription scolaire

- Copie du livret de famille, page parents et page enfant (copie du jugement en cas de divorce ou de séparation précisant l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant).
- Copie d'une quittance récente de loyer ou d'E.D.F.
- Copie des 2 pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant.

Passage en CP

- Copie du livret de famille, page parents et page enfant (copie du jugement en cas de divorce ou de séparation précisant l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant)
- Copie d'une quittance récente de loyer ou d'E.D.F.

Changement d'école en cours d'année

- Copie du livret de famille, page parents et page enfant (copie du jugement en cas de divorce ou de séparation précisant l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant).
- Copie d'une quittance récente de loyer ou d'E.D. F
- Certificat de radiation.

L'école est obligatoire de 6 à 16 ans.

Pour demande d'inscription à l'école, présentez-vous au Service de Soutien à l'Action Educative à la Cité administrative – 12 rue de la Commune de Paris (ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h) ou contactez-le : 03.25.07.31.25